



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERMODERN

**SÉANCE DU 10 Juillet 2020**

*Sous la Présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni  
Le 10 Juillet 2020 à 18 H 30 Salle du Conseil Municipal 1 Impasse du Stade*

*Nombre de Conseillers en fonction : 14*

*Conseillers présents : 13*

**Étaient présents** : Pascal BERNHARDT, Adjoint ; Eric HAETTEL, Adjoint ; Corinne ZAEPFEL, Adjointe ; Yves BUCQUET, Claude DUTT, Tania GOMRI, Anita HETZEL, Loris HOUDE, Cédric KRAUSE, Philippe LAUEFER, Michel LUX, Luis SANCHEZ.

**Excusée** : Estelle ALLENBACH

Mme Le Maire ouvre la séance à 18 H 30 et salue les élus présents.

Sur proposition de Mme Le Maire, un point a été rajouté à l'ordre du jour. Ce dernier a été adopté comme suit :

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs
2. Désignation des représentant à la commission d'appels d'offres

### **N° 30/ 2020 – Institutions et vie politique**

### **OBJET : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

### **PROCES VERBAL DE L'ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

L'an deux mille vingt le dix Juillet à dix-huit heures trente, en application des articles L 283 à L 290-1 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de NIEDERMODERN sous la présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire.

Etaient présents : Pascal BERNHARDT, Adjoint ; Eric HAETTEL, Adjoint ; Corinne ZAEPFEL, Adjointe ; Yves BUCQUET, Claude DUTT, Tania GOMRI, Anita HETZEL, Loris HOUDE, Cédric KRAUSE, Philippe LAUEFER, Michel LUX, Luis SANCHEZ

Absente excusée : Estelle ALLENBACH

Mme Dorothee KRIEGER a ouvert la séance.

Mme Anita HETZEL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L212-AR du CGCT)

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : **MM. Yves BUCQUET, Philippe LAUEFER ; Loris HOUDE ; Cédric KRAUSE.**

Mme la Présidente a donné lecture :

- Des articles transcrits ci-dessus du code électoral relatifs à l'élection des Sénateurs,
- Du décret fixant la date à laquelle les conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Senat qui doit avoir lieu le 27 septembre 2020 dans le département
- De l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseils Municipaux

## **ELECTION DES DELEGUES**

### **1<sup>er</sup> Tour de Scrutin**

La Présidente a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne prévu à cet effet

Après le vote du dernier conseiller, la Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimé	13
Majorité absolue	7

Ont obtenu :

- Mme Dorothee KRIEGER 13 voix
- M. Pascal BERNHARDT 13 voix
- M. Eric HAETTEL 13 voix

Ayant obtenu la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

- Mme **Dorothee KRIEGER** née le 23/11/1969 à SAVERNE, domiciliée à NIEDERMODERN, 2, rue Hanau, qui a déclaré accepter le mandat,
- M. **Pascal BERNHARDT**, né le 26/07/1966 à INGWILLER, domicilié à NIEDERMODERN, 79, Grand'Rue, qui a déclaré accepter le mandat
- M. **Eric HAETTEL**, né le 11/02/1969 à Plobsheim, domicilié à NIEDERMODERN, 35 Rue des Jardins, qui a déclaré accepter le mandat.

**Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des trois suppléants.**

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

Ont obtenu :

- Mme Corinne ZAEPFEL 13 voix
- M. Philippe LAUEFER 13 voix
- M. Yves BUCQUET 13 voix

Ayant obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

- Mme **Corinne ZAEPFEL**, née le 30/09/1967 à HAGUENAU, domiciliée à NIEDERMODERN, 7 Rue du Puits qui a déclaré accepter le mandat
- M. **Philippe LAUEFER**, né le 26/01/1964 à La Walck, domiciliée à NIEDERMODERN, 46, Grand'Rue, ui a déclaré accepter le mandat.
- M. **Yves BUCQUET** né le 15/11/1958 à Moyeuvre Grande (57), domicilié à NIEDERMODERN, 25 Grand'Rue qui a déclaré accepter le mandat,

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **N° 31/2020 - Institutions et vie politique**

### **OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Entendu le rapport de Mme Le Maire,

Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, dont la valeur estimée hors taxe, prise individuellement, est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du Code de la commande publique, le titulaire est choisi par une Commission d'appels d'offres (CAO).

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, **en plus du Maire, président et membre de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal** à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires, que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

La liste ci-dessous de candidats a été enregistrée :

Titulaires : Pascal BERNHARDT, Eric HAETTEL, Corinne ZAEPFEL,  
Suppléants : Claude DUTT, Loris HOUDE, Philippe LAEUFER.

Le Conseil Municipal, sur proposition du rapporteur DECIDE :

- à l'unanimité, de voter à main levée

**\* Le vote donne le résultat suivant :**

**Pascal BERNHARDT : 13 Voix**

**Eric HAETTEL : 13 Voix**

**Corinne ZAEPFEL : 13 Voix**

**Claude DUTT : 13 Voix**

**Loris HOUDE : 13 Voix**

**Philippe LAEUFER : 13 Voix**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECLARE élus les membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent de la commune de Niedermodern :

Titulaires : Pascal BERNHARDT, Eric HAETTEL, Corinne ZAEPFEL.

Suppléants : Claude DUTT, Loris HOUDE, Philippe LAEUFER.

- que la présente délibération annule et remplace, à compter de sa date d'adoption, la délibération du 14 Avril 2014 constituant la Commission d'appels d'offres de la commune de Niedermodern.

### **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le 24 juillet 2020 à 19 H 30

FIN DE LA SEANCE 19 H 30

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Dorothee KRIEGER